

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

Démolition des bâtiments existants et construction d'un ensemble résidentiel composé d'un niveau de sous sol et de quatre bâtiments totalisant 260 logements, situé 60 rue d'Herouville à CAEN (14000).

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction (permis de construire) d'un ensemble résidentiel d'environ 14 500 m <sup>2</sup> de surface de plancher sur la commune de Caen, doté d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Démolition des bâtiments existants, environ 8 000 m<sup>2</sup> couverts avec sous sol partiel (voir plans de l'existant), et réalisation en lieu et place, sur un terrain de 10 300 m<sup>2</sup> environ, d'un ensemble résidentiel de 14 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ composé (voir plans de projet en annexe) :

- d'un niveau de sous sol comptant environ 177 places de parking
- 70 logements sociaux environ (bâtiments A et B) en deux bâtiments
- 100 logements en accession environ (bâtiment C et E) en deux bâtiments
- 88 logements seniors et une plateforme de services en un bâtiment (bâtiment D), dans le respect du PLU en vigueur et de l'orientation d'aménagement et de programmation dite du secteur Lemonnier.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont double :

- permettre à l'Institut Lemonnier, propriétaire foncier, de céder un immobilier dont elle n'aura plus l'usage à horizon du 1er trimestre 2017 : taux d'occupation actuel de 40% et taux d'occupation en début 2017 d'environ 10%. Cette libération progressive et la cession à Marignan Résidence s'inscrivent dans le cadre de son projet de modernisation des outils d'enseignements techniques (automobile, menuiserie, ...) et de recentrage des activités au cœur géographique de l'Institut.
- concrétiser l'orientation d'aménagement et de programmation décrite dans le PLU de la commune de Caen, qui prévoit l'urbanisation du Secteur Lemonnier pour un usage résidentiel mixte : logement social, logement étudiant, logement sénior. La partie Sud du secteur d'OAP fait déjà l'objet d'un projet (permis de construire obtenu, démolition en cours) composé de logements sociaux et d'une résidence étudiante.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comportera 4 phases à compter du 1er trimestre 2017 :

- Phase 1 : démolition de tous les bâtiments existants pendant 6 à 8 semaines
- Phase 2 : réalisation d'une voirie provisoire au droit de l'Institut pendant 6 à 8 semaines, pour une mise à disposition à l'Institut. Cette phase sera concomitante à 70% environ avec la phase 3.
- Phase 3 : terrassements et construction du sous sol complet et des bâtiments A, B, C, E (suivant plan joint), pendant une durée de 16 à 18 mois
- Phase 4 : construction du bâtiment D, pendant une durée de 13 à 16 mois. Le démarrage de cette phase se fera environ 6 mois après le démarrage de la phase 3.

Le dépôt du permis de construire est prévu en septembre 2016.

La méthode de démolition est décrite en pièce jointe (rédacteur : entreprise potentiellement réalisatrice). Il est à noter qu'une partie des déchets de démolition sera recyclée dans le projet pour la réalisation du fond de forme de la voirie à réaliser au droit de l'Institut. Il est à noter également que lors des travaux de démolition et de terrassement, les poches de terres polluées à l'hydrocarbure identifiées par l'étude faite par le BET IDDEA seront évacuées en décharges appropriées.

En phase de construction, l'installation de chantier et l'implantation des grues seront établies en concertation avec les différentes autorités compétentes. Le coordinateur pour la sécurité et protection de la sécurité (CSPS) désigné sur le projet avant le dépôt du permis de construire établira un Plan général de coordination (PGC), conformément à la réglementation du droit de la construction. Le chantier sera réalisé en corps d'état séparés ou en entreprise générale. Une clause d'insertion par l'économie sera prévue dans les marchés de travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Stationnement et accès auto : un accès unique desservira le sous sol unique du projet.
- Accès piétons : comme indiqué sur le plan joint, chaque bâtiment disposera de son accès indépendant. Pour certains l'accès se fera directement depuis le domaine public (rue d'Hérouville / Allée du père Julien Gouriou) ; pour d'autres, bâtiments B et C, il se fera indirectement, par l'une ou l'autre de ces voies.
- Domianialité et gestion : les bâtiments et leur volume de sous sol associé formeront chacun une copropriété autonome. Les bâtiments A et B néanmoins ne seront pas nécessairement mis en copropriété car ils seront la propriété unique d'une ou deux sociétés HLM. Les copropriétés des bâtiments C, D et E seront gérées chacune par le syndic de leur choix. Certains équipements communs aux différentes copropriétés (rampe, porte d'accès sous sol, ...) seront gérés par le moyen d'une ASL (Association syndicale libre).
- Accès des différents concessionnaires : la desserte en réseaux du projet sera conçue avec les différents concessionnaires de manière notamment à ce qu'ils puissent avoir un accès permanent et sécurisé aux différents réseaux dont il ont la charge, conformément à la réglementation en vigueur (exemple : badge d'accès aux hall pour dépose du courrier et boîtes aux lettres homologuées PTT ; locaux fibres optiques). Des dessertes seront prévues au niveau de la rue d'Hérouville et l'allée du Père Julien Gouriou.
- Défense incendie : selon leurs caractéristiques et leur classement, les bâtiments seront le cas échéant équipés de désenfumage. La défense incendie se fera également par la voie à créer entre l'Institut et le projet. Cette voie sera réalisée dans le cadre du projet puis sera rétrocédée à l'Institut. Dans le cadre de la promesse de vente entre Marignan Résidence et l'Institut, il est prévu la constitution d'une servitude de passage pompier sur cette voie, au profit du futur ensemble résidentiel.
- Allée du Père Julien Gouriou : conformément au choix de la ville de Caen, cette allée bordant le projet à l'Ouest, conservera un usage PIETION et assurera la desserte piétonne du bâtiment E.
- Eaux pluviales : le projet maîtrisera ses rejets par des poches de rétention (toiture, sous sol, ...) pour respecter le débit de fuite demandé par la Communauté urbaine de Caen la Mer. L'infiltration ne sera pas utilisée compte tenu de la nature du sol (cf. étude géotechnique).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une première autorisation sera sollicitée en Mai 2016 pour détacher de la parcelle LV 273 propriété de l'Institut Lemonnier, le terrain d'assiette nécessaire au projet, d'une surface d'environ 10 300 m<sup>2</sup> : une déclaration préalable.

Une seconde autorisation sera sollicitée pour la réalisation du projet : un permis de construire.

Le permis de construire sera sollicité par deux demandeurs : Marignan Résidences, pour les bâtiments A, B, C, E et une SCI à créer pour le bâtiment D (résidence service sénior) dont les associés seront BPD Marignan et RESIDE ETUDES. Il est à noter que RESIDE ETUDES sera également le gestionnaire de la résidence service sénior dans le cadre d'un bail commercial passé avec les acquéreurs des appartements de la résidence.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette foncière du projet (à créer par détachement)	10 300 m <sup>2</sup>
Surface des bâtiments à démolir	8 000 m <sup>2</sup> env.
Surface de plancher du projet	14 500 m <sup>2</sup>
Emprise au sol des bâtiments (super structure, au sens PLU)	4 242 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du projet (y compris sous sol)	6 607 m <sup>2</sup>
Espaces verts de pleine terre	2 414 m <sup>2</sup>
Espaces verts sur dalle	2 399 m <sup>2</sup>
Hauteur des bâtiments	R+ 2 à R+ 4
Nombre de parkings	177
Nombre de logements	260

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

60 rue d'Hérouville  
14000 CAEN

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 21 ' 9 " 52 Lat. 49 ° 11 ' 33 " 01

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

##### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain du projet, d'une surface de 10 300 m<sup>2</sup>, est actuellement occupé par environ 8 000 m<sup>2</sup> de bâtiments R+0 avec sous sol partiel, servant principalement d'atelier pour l'enseignement professionnel, ainsi que par une voirie bitumée qui dessert les bâtiments sur toute la longueur du terrain dans le sens Nord / Sud). Le terrain est donc actuellement minéralisé à près de 100%. Le site est occupé à 40% par des étudiants et des professeurs de l'Institut Lemonnier et à 60% inoccupé. Le taux d'occupation ne sera plus que de 10% environ au début de l'année 2017, dans le cadre du projet de réorganisation des activités de l'Institut.

A la suite de l'étude de pollution réalisée par le BET IDDEA à la demande de l'Institut Lemonnier dans le cadre de la vente du site, il ressort que le sous sol est ponctuellement pollué par de l'hydrocarbure (voir pièce jointe). Ces terres polluées seront mises en décharge adaptée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la ville de Caen approuvé le 16 Décembre 2013.  
Le terrain fait partie d'un secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 dit Secteur de l'Institut Lemonnier et de la zone UP du PLU. L'OAP préconise une programmation de logements mixtes, un épannelage, des règles et principes d'implantation ...  
Le projet respecte les dispositions du PLU et de l'OAP.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude réalisée en février 2016 par le BET IDDEA à la demande de l'Institut dans le cadre de la vente du terrain, a apporté les informations suivantes : - terrain situé dans une zone où la nappe ne remonte pas à plus de 5,00 m de profondeur - terrain situé hors d'un périmètre ZNIEFF de type 1 ou 2
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une demande d'information au sens de l'article 523-12 du code du patrimoine a été adressée au Service régional de l'archéologie le 7 Avril 2016. Par réponse en date du 19 Avril (jointe), la Direction régionale de la Culture et le service régional d'archéologie nous ont informé qu'il ne serait pas prescrit de diagnostic archéologique préventif.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Vallée de l'Orne, approuvé le 10 Juillet 2008 PPRT Dépôt pétroliers côtiers de Mondeville, approuvé le 15 Juillet 2015 Le terrain n'est pas inclus dans les zones de risques du PPRI ou du PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude réalisée en février 2016 par le BET IDDEA a la demande de l'Institut dans le cadre de la vente du terrain (voir étude en annexe). Les zones impactées seront purgées et mis en décharge adaptée. Par ailleurs, nous nous conformerons aux préconisations faites par le BET IDDEA : investigations complémentaires, EQRS, évacuation des déchets souillés au droit du sondage A3 (magasin d'huile), ...
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En matière d'amiante, un diagnostic préalable à la démolition sera effectué par le maître d'ouvrage. En cas de présence d'amiante, un plan de retrait sera proposé par l'entreprise retenue, à l'autorité compétente.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude réalisée en février 2016 par le BET IDDEA a la demande de l'Institut dans le cadre de la vente du terrain, a apporté les informations suivantes : - terrain situé dans une zone où la nappe ne remonte pas à plus de 5,00 m de profondeur - terrain situé hors d'un périmètre de protection d'un captage AEP
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une demande d'information au sens de l'article 523-12 du code du patrimoine a été adressée au Service régional de l'archéologie le 7 Avril 2016. Par réponse en date du 19 Avril, la Direction régionale de la Culture et le service régional d'archéologie nous ont informé qu'il ne serait pas prescrit de diagnostic archéologique préventif.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des étude sréalisée en février 2016 par le BET IDDEA (pollution) et le BET Technosol (étude géotechnique de type G1 et PGC, voir annexe) a la demande de l'Institut dans le cadre de la vente du terrain, indiquent le terrain est situé dans une zone où la nappe ne remonte pas à plus de 5,00 m de profondeur. Les sondages de l'étude géotechnique n'ont révélé aucune arrivée d'eau. L'étude révèle une faible perméabilité du site, très calcaire, et donc une faible capacité d'absorption des eaux pluviales. Ces dernières seront donc principalement gérées par rétention et gestion du débit de fuite, conformément aux prescription du gestionnaire de réseau : Caen La Mer.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des déchets de démolition inertes sera réutilisée pour la réalisation de la sous couche de la voirie à réaliser au droit de l'Institut.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les poches de terres polluées identifiées dans l'étude pollution du BET IDDEA / février 2016 seront évacuées hors du site et mises en décharges adaptées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses, nécessaires aux futurs utilisateurs, seront gérés de manière intelligente et économe par minuterie et détection de présence.</p> <p>Il est à noter que les établissements situés à proximité du projet : Ecole élémentaire et Institut Lemonnier (enseignement professionnel), de par leur fonction, ne seront pas gênés par ces émissions lumineuses.</p> <p>L'internat de l'Institut Lemonnier est situé au à plus de 100 m du projet. Le bâtiment de l'Institut Lemonnier qui voisine l'Est du projet abrite des salles de classe.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une demande d'information au sens de l'article 523-12 du code du patrimoine a été adressée au Service régional de l'archéologie le 7 Avril 2016.</p> <p>Par réponse en date du 19 Avril (jointe), la Direction régionale de la Culture et le service régional d'archéologie nous ont informé qu'il ne serait pas prescrit de diagnostic archéologique préventif.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Précédemment utilisé comme lieu d'enseignement professionnel, le site du projet aura dans le futur une vocation résidentielle : logement social, logement en accession à la propriété et logement pour seniors avec services.</p> <p>Cette nouvelle occupation générera des déplacements de véhicules légers plus importants et nécessitera le renforcement de certains réseaux, notamment électrique et de télécommunication.</p> <p>Un ou deux transformateurs EDF seront prévus, en fonction de l'étude que nous réaliserons avec le service concessionnaire.</p> <p>Une déclaration de travaux a été faite auprès de tous les concessionnaires.</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Au sud du projet, également compris dans le secteur d'orientation et d'aménagement et de programmation du secteur Lemonnier (OAP du PLU de Caen), un projet de logements sociaux (36 logts) et de logements étudiants (130 logts.) est en train de voir le jour (permis de construire, démolition en cours). La date prévisionnelle de livraison de ce projet est au 3ème trimestre 2017, soit 6 mois après le démarrage de la phase 1 de notre projet.

Ce projet sera desservi par la rue du Clos Beaumois, au niveau du débouché avec l'allée du Père Julien Gouriou.

L'allée du Père Julien Gouriou, est destinée à être aménagée de façon légère et piétonne par la ville de Caen, en cohérence avec le présent projet et celui décrit ci-dessus : réalisation d'un chemin en stabilisé au centre de l'allée + réalisation d'antennes de desserte des bâtiments qui seront réalisés en alignement de l'allée dans le cadre du présent projet et du projet ci-dessus. La commune de Caen souhaite que cette allée conserve son usage piéton et son caractère paysager, en lien avec l'espace vert adjacente et l'école primaire.

Il est à noter qu'un bus à haute fréquence est actuellement en service au niveau du boulevard Clémenceau situé 400 mètres au sud du projet (voir plans).

Un projet d'environ 80 logements devrait voir le jour sur le boulevard Clémenceau face au parcelle d'Ornano (permis de construire obtenu). Le CHR du Boulevard Clémenceau est en cours de restructuration et un EHPAD devrait être transféré à proximité immédiate du CHR.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens, le projet ne nécessite pas d'étude d'impact pour plusieurs raisons :

- la réalisation de ce projet constitue une amélioration du mode d'occupation du site :
    - moindre minéralisation du site
    - dépollution du site
    - meilleure occupation du site (actuellement sous occupé par l'Institut Lemonnier).
    - amélioration du cadre bâti
    - meilleure gestion des eaux pluviales : respect du débit de fuite imposé par Caen la Mer, construction d'un réseau séparatif EP / EU au sein du projet.
  - Le projet n'occasionnera pas de nuisance visuelle, sanitaire, olfactive pour son environnement
  - Le projet n'est pas soumis à la nuisance de son environnement.
- La proximité immédiate de l'école primaire et de l'Institut Lemonnier offrent de fait une garantie de tranquillité pendant les week end et les périodes de vacances aux futurs résidents du projet.
- Ce projet à vocation résidentielle s'inscrit dans un environnement mixte (emplois, équipements). Cette mixité est de nature à limiter les mobilités des futurs résidents et à favoriser un fonctionnement urbain intégré mêlant emploi / habitat / transport en commun / enseignement et formation.
- les infrastructures existantes dans le quartier sont en adéquation avec le projet
    - la rue d'Herouville, par son gabarit, son double sens de circulation et sa bonne interconnexion au reste du réseau est en mesure d'admettre le flux additionnel de véhicule associé au projet.
    - Les réseaux enterrés en présence sont en mesure d'accueillir le nouveau projet : des raccordements sont possible au niveau de la rue d'Herouville et de la rue du Clos Beaumois via l'allée du Père Julien Gouriou.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>Voir liste des annexes en pièce jointe.</i>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Rouen*

le,

*27-05-2016*

Signature

